

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 14 décembre 2017  
Date d'affichage 14 décembre 2017  
**Nombre de conseillers**  
en exercice 29  
présents 24 (+ 3 procurations)  
votants 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20171221-DEL\_17\_12\_20\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017  
Affichage : 21/12/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le VINGT DECEMBRE à Vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M GALLAND Philippe, Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sophie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, M. Michel DIEDERICH, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET

**Excusés** : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme BURLOT Dominique (Pouvoir donné à Jean THOREAU), M. Thierry PERRE (Pouvoir donné à Claude DROUET), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Quentin GUTIERRES

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sophie DOLLON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**VERSEMENT DE SUBVENTIONS PAR ANTICIPATION - C.C.A.S., Régie Autonome « la Scène Fertoise », O.M.S.L.**

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Budget Primitif de la ville ne sera pas voté au 31 décembre prochain,

Considérant qu'il est nécessaire, afin d'assurer le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale, de la Régie Autonome « la Scène Fertoise » et de l'Office Municipal des Sports et Loisirs, d'autoriser le versement d'une partie de la subvention 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (27 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à verser par anticipation, à hauteur de 25 % de la subvention allouée en 2017, les sommes suivantes :

- Centre Communal d'Action Sociale .....100.000 €
- Régie Autonome « la Scène Fertoise » .....72.500 €
- Office Municipal des Sports et Loisirs .....7.875 €

Pour copie conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**